

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2026

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Revenus de projets et ententes	13
Annexe B - Produits autonomes	13
Annexe C - Charges de projets et ententes	13
Annexe D - Fonctionnement	13
Annexe E - Mandats spéciaux	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration
Conseil de la culture des Laurentides

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, A.E.N.C.N.L.*¹

Saint-Jérôme
Le 28 mai 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126493

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Contributions		
Ministère de la Culture et des Communications (note 10)	339 057 \$	342 964 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	65 000	49 500
	404 057	392 464
Revenus de projets et ententes (annexe A)	45 751	90 566
Produits autonomes (annexe B)	44 115	44 982
	493 923	528 012
CHARGES		
Charges de projets et ententes (annexe C)	66 782	97 873
Fonctionnement (annexe D)	415 792	438 189
Mandats spéciaux (annexe E)	50 683	17 790
Amortissement des immobilisations corporelles	1 932	1 756
	535 189	555 608
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(41 266) \$	(27 596) \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2026

	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immo- bilisations	Actif net affecté	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	21 712 \$	6 043 \$	116 217 \$	143 972 \$	171 568 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(39 334)	(1 932)	-	(41 266)	(27 596)
Investissement en immobilisations	(2 107)	2 107	-	-	-
Virement interfonds (note 8)	74 478	-	(74 478)	-	-
SOLDE À LA FIN	54 749 \$	6 218 \$	41 739 \$	102 706 \$	143 972 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

BILAN

31 mars 2026

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	102 093 \$	99 568 \$
Débiteurs (note 3)	37 953	59 888
Charges payées d'avance	9 762	29 488
	149 808	188 944
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	6 218	6 043
	156 026 \$	194 987 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	38 133 \$	46 310 \$
Produits reportés (note 7)	15 187	4 705
	53 320	51 015
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	6 218	6 043
Grevé d'affectations d'origine interne (note 8)	41 739	116 217
Non affecté	54 749	21 712
	102 706	143 972
	156 026 \$	194 987 \$
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(41 266) \$	(27 596) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	1 932	1 756
	(39 334)	(25 840)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	43 966	(110 251)
	4 632	(136 091)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 107)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	2 525	(136 091)
ENCAISSE AU DÉBUT	99 568	235 659
ENCAISSE À LA FIN	102 093 \$	99 568 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2026

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concentration menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Comptabilisation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement informatique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2026

3. DÉBITEURS

	2026	2025
Clients	185 \$	2 330 \$
Taxes	5 268	10 293
Contributions	32 500	47 265
	37 953 \$	59 888 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	58 710 \$	56 243 \$	2 467 \$	771 \$
Mobilier de bureau	32 723	28 972	3 751	5 272
	91 433 \$	85 215 \$	6 218 \$	6 043 \$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge sur carte de crédit de 60 000 \$. Au 31 mars 2026, le solde de cette marge sur carte de crédit est inutilisé.

6. CRÉDITEURS

	2026	2025
Fournisseurs	6 570 \$	18 196 \$
Salaires et vacances	31 563	28 114
	38 133 \$	46 310 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2026

7. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent à des contributions d'organismes destinées à couvrir des charges de fonctionnement du prochain exercice.

	2026	2025
Solde au début	4 705 \$	82 195 \$
Plus : Contributions reçues	15 187	4 705
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(4 705)	(82 195)
Solde à la fin	15 187 \$	4 705 \$

8. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé un montant de 4 478 \$ faisant l'objet d'une affectation. Il a aussi retourné à l'actif net non affecté un montant de 70 000 \$ portant ainsi le solde des actifs grevés d'une affectation interne à la fin de l'exercice à 41 739 \$, réparti de la manière suivante :

	2026	2025
Acquisition d'équipement informatique	- \$	10 000 \$
Optimisation gestion relation clients	2 324	5 802
Prix Arts-Affaires	9 415	10 415
Projet de planification stratégique	30 000	30 000
Ressources humaines	-	60 000
	41 739 \$	116 217 \$

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux et de contrats de location-exploitation totalisent 86 637 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2027	21 670 \$
2028	21 670 \$
2029	21 670 \$
2030	21 627 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2026

10. CONTRIBUTIONS - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

	Budget	2026	2025
Aide au fonctionnement	268 128 \$	256 515 \$	268 124 \$
Agent de développement numérique	60 000	60 500	52 800
Bonification - Poste de coordination à la formation continue	22 036	22 042	22 040
	350 164 \$	339 057 \$	342 964 \$

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 17 mars 2026, le ministre de la Culture et des Communications a confirmé qu'une aide financière de 45 000 \$ sera versée afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet intitulé « Standardisation des données de Culture Laurentides et étude de cas » en vertu du programme « Aide aux projets - Appel 3 - Appel de projets pour le soutien à la standardisation des données ». Cette aide financière couvre la période du 17 mars 2026 au 17 mars 2027. Au 31 mars 2026, le projet n'a pas été débuté. Aucune somme n'a donc été comptabilisée. Le 6 avril 2026, un premier montant de 35 000 \$ a été encaissé.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
ANNEXE A - REVENUS DE PROJETS ET ENTENTES		
Formation continue et perfectionnement	45 751 \$	44 171 \$
Parcours Tissé serré - FRR	-	46 395
	45 751 \$	90 566 \$

ANNEXE B - PRODUITS AUTONOMES

Cotisations des membres	22 940 \$	21 555 \$
Événement Contact culture	5 395	-
Formation continue et perfectionnement	5 594	8 775
Intérêts	679	3 225
Partenariats Grands Prix	6 750	6 500
Remboursements de déplacements	599	267
Vente de services	2 158	4 660
	44 115 \$	44 982 \$

ANNEXE C - CHARGES DE PROJETS ET ENTENTES

Formation continue et perfectionnement	51 076 \$	48 773 \$
Parcours Tissé serré - FRR	15 706	49 100
	66 782 \$	97 873 \$

ANNEXE D - FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	326 950 \$	313 482 \$
Activités employés	2 577	1 999
Assemblée générale	2 185	2 737
Assurances	1 334	1 801
Cotisations et abonnements	6 663	6 662
Entretien général	1 523	921
Formation	1 827	2 554
Frais bancaires	2 074	1 376
Frais de déménagement	-	4 094
Frais de déplacements et de représentation	6 095	8 398
Frais informatiques et impression	6 080	4 108
Intérêts sur l'emprunt bancaire	382	204
Location d'équipement	838	866
Logiciel de gestion des membres	3 477	9 198
Loyer	29 083	31 433
Service contractuel - comptabilité	5 822	6 717
Services professionnels	14 264	31 389
Site Internet	422	31
Taxes et permis	1 572	4 834
Télécommunications	2 624	5 385
	415 792 \$	438 189 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
ANNEXE E - MANDATS SPÉCIAUX		
Grands prix de la culture	14 434 \$	14 286 \$
Services contractuels	12 013	3 504
Événement Contact culture	24 236	-
	50 683 \$	17 790 \$